



# Au collège, un nuancier de « groupes de besoins »

La mesure phare du « choc des savoirs » est appliquée avec de grandes disparités selon les établissements

C'était la mesure phare du « choc des savoirs », annoncé en décembre 2023 par Gabriel Attal, alors ministre de l'éducation nationale. Sitôt dévoilés, les groupes de niveau ont dressé l'ensemble des syndicats d'enseignants contre ce principe, ainsi que les spécialistes des sciences de l'éducation. Arrivée aux affaires en février, dans la foulée du départ de l'éphémère ministre Amélie Oudéa-Castéra, successeur de M. Attal, parti à Matignon, Nicole Belloubet a passé une bonne partie du printemps à mettre en œuvre ce projet, qu'au fond elle n'approuve pas. La mesure a commencé par changer de nom, M<sup>me</sup> Belloubet, aujourd'hui ministre démissionnaire, lui préférant l'expression « groupes de besoins ».

En cette rentrée scolaire, la mise en place de ce dispositif au collège, pour les classes de 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup>, revêt des formes très diverses d'un endroit à l'autre. « Il existe plusieurs manières de mettre en place les "groupes de besoins". Chaque établissement y a répondu en fonction de ses besoins propres », a déclaré M<sup>me</sup> Belloubet, mardi 10 septembre.

## Dispositif peu contraignant

D'après l'enquête de rentrée menée par le SNPDEN-UNSA, le syndicat majoritaire des chefs d'établissement, c'est exact : 60 % des répondants ont mis en place des groupes hétérogènes, 18,5 % ont panaché, en créant à la fois des groupes homogènes et d'autres hétérogènes. Seuls 21 % ont réellement regroupé les enfants par niveaux. Le SNES-FSU, qui a réalisé ses propres calculs, estime que 35,5 % des collèges « appliquent complètement la réforme », selon la secrétaire générale du syndicat, Sophie Vénétiat. A contrario, 64,5 % ne l'appliquent pas, ou partiellement. Ainsi, selon les deux études, les collèges où la réforme est appliquée comme prévu sont minoritaires.

Sur le papier, le dispositif est peu contraignant : ce sont les équipes qui constituent les groupes. Seul le groupe des élèves le plus en difficulté ne doit pas dépasser quinze élèves (et encore ce chiffre n'est-il

que suggéré), et il n'y a aucune contrainte de nombre pour les autres, la note de service du 15 mars précisant que « le nombre d'élèves par groupe est laissé à l'appréciation de l'établissement ».

Cela pose cependant un premier problème, la majorité des collèges n'ayant pas les moyens de faire un groupe à quinze sans saturer les autres, y compris ceux qui ont, malgré tout, des besoins : « Trente élèves ensemble, ça n'est plus un "groupe de besoins", c'est une classe », constate Thierry (le prénom a été changé), un enseignant en mathématiques de l'Essonne.

## « Problème logistique »

Dans son collège, un groupe d'élèves de 6<sup>e</sup> au niveau fragile a été constitué à quinze, sur la base d'un test passé le premier jour. Pour tous les autres, il n'y avait pas les moyens nécessaires à des réductions d'effectifs. Ainsi, les quinze élèves moyens de deux classes différentes sont regroupés dans un groupe de trente « moyens », et les quinze « plutôt bons » de ces deux mêmes classes forment le meilleur groupe. « S'ils sont tous moyens et à effectif constant, c'est vite très compliqué », dit l'enseignant. Dans l'enquête du SNPDEN-UNSA précédemment citée, 55 % des répondants mentionnent ne pas avoir reçu de « suppléments d'heures » pour mettre en place les groupes.

En principe, les groupes de besoins sont évolutifs. En 6<sup>e</sup>, les premières semaines sont passées en classe entière, le temps d'évaluer les besoins. Les classes peuvent être reconstituées une à dix semaines dans l'année. La note de service du 15 mars prévoit que les moments en classe entière soient l'occasion de réévaluer la composition des groupes. Dans les collèges qui ont respecté cette directive, cela oblige chaque professeur à « aligner » sa progression sur les autres. Alais Barkate, une militante du syndicat SGEN-CFDT enseignant le français dans un collège du Val-de-Marne, résume le problème : sur quatre classes de 6<sup>e</sup> mises « en barrette », c'est-à-dire qui ont toutes cours à la même heure, trois élèves repérés comme ayant des besoins sont extraits de

leur classe jusqu'aux vacances suivantes. « Dans le groupe de besoins, les élèves avancent sur un objectif de lecture, d'écriture ou de langue » qui doit correspondre à ce que fait le reste de la classe, puisque l'élève en difficulté n'est pas destiné à rester dans le groupe toute l'année. « Un problème logistique s'est rapidement posé : est-ce que les collègues doivent tous étudier la même œuvre ?, rapporte Alais Barkate. En pratique, ça n'est pas possible, parce qu'on n'a pas assez de livres, et qu'on veut éviter de les faire acheter aux familles. »

Beaucoup d'équipes se sont arrangées pour « ne pas totalement appliquer la réforme », comme le résume Nadia (prénom modifié), principale d'un collège plutôt favorisé dans les Yvelines. Il n'y aura pas de « groupes de besoins » dans son établissement : seule une heure par semaine est mise en commun entre les classes, afin de poursuivre un projet d'accompagnement, lancé en 2023, lorsque Pap Ndiaye, alors ministre de l'éducation nationale, avait substitué l'heure de technologie en 6<sup>e</sup> par une heure de « soutien ou d'approfondissement » en mathématiques et en français.

De même, dans le collège parisien de Dominique, la mesure s'est largement diluée dans les contraintes de moyens : le collège n'a créé des groupes qu'en 6<sup>e</sup>. A défaut, il fallait renoncer à d'autres dispositifs, selon cette principale adjointe. C'est ce à quoi se sont résolus 68 % des répondants à l'enquête du SNPDEN-UNSA.

Beaucoup d'enseignants et de chefs d'établissement espèrent que les « groupes de besoins » disparaîtront vite, à la faveur de changements ministériels. « On va faire le maximum pour faire progresser les élèves », explique Thierry. Mais l'espoir de tout le monde, c'est que ça s'arrête, et que ça ne soit pas généralisé aux classes de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>. » A la rentrée 2025, les groupes de niveau sont censés concerner toutes les classes de collège... ■

VIOLAINE MORIN

**Le SNES-FSU estime que 35,5 % des collèges « appliquent complètement la réforme »**

